



Impôt fédéral direct

Berne, le 22 octobre 2020
HAJ / ED

Lettre circulaire

Taux d'intérêt en matière d'impôt fédéral direct pour l'année civile 2021 Déductions maximales pilier 3a pour l'année fiscale 2021

1 Taux d'intérêt impôt fédéral direct pour l'année civile 2021

En date du 16 octobre 2020, le Département fédéral des finances (DFF) a décidé de maintenir, pour l'année civile 2021, les taux d'intérêt **inchangés** par rapport à l'année précédente. Les taux d'intérêt sont publiés dans appendice à l'ordonnance du 10 décembre 1992 sur l'échéance et les intérêts en matière d'impôt fédéral direct et ils s'élèvent à :

- Intérêt moratoire et sur montants à rembourser 3 %
- Intérêt rémunérateur sur paiements préalables 0 %

2 Déductions maximales pilier 3a pour l'année fiscale 2021

Conformément à l'article 7, alinéa 1, de l'ordonnance du 13 novembre 1985 sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3), les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance sont déductibles annuellement jusqu'à concurrence de 8 pour cent (lettre a) ou de 40 pour cent (lettre b) du montant-limite supérieur fixé à l'article 8, alinéa 1, de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Le Conseil fédéral a porté ce montant de 85 320 à 86 040 francs avec effet au 1^{er} janvier 2021. Ainsi, les déductions maximales dans le cadre de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) sont les suivantes :

- Déduction maximale pour les contribuables avec 2^{ème} pilier Fr. 6 883.–
- Déduction maximale pour les contribuables sans 2^{ème} pilier Fr. 34 416.–

Ces déductions maximales constituent également les limites de versement. Il n'est par ailleurs pas autorisé d'arrondir les montants versés.

À l'avenir, les taux d'intérêt pour l'impôt fédéral direct et les déductions maximales pour le pilier 3a pour l'année civile à venir seront publiés à la fin du mois d'octobre de l'année en cours sur notre site internet <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home.html> (→ Impôt fédéral direct / Informations spécialisées / Taux d'intérêt/Déductions maximales pilier 3a).

En raison de la publication de ces informations sur notre site internet, nous renoncerons à l'envoi annuel de la circulaire à l'avenir.

Division Surveillance Cantons
Services spécialisés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Emch', written in a cursive style.

Daniel Emch
Le Chef